

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

Depuis début octobre dans la Communauté de Communes du Royans Vercors, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le bac de tri jaune. La nouveauté : tous les emballages en plastique et les petits emballages métalliques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique tels que les films plastique, les pots de yaourt, les paquets de café... devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... des solutions ont été trouvées pour recycler 100 % des emballages.

Vous êtes concernés

Depuis début octobre, les habitants du territoire peuvent déposer tous les emballages en plastique et les petits emballages métalliques dans la collecte sélective. Cette nouveauté est possible grâce à la modernisation du centre de tri des collectes sélectives situé à Portes-lès-Valence.

Tout est simplifié afin d'aider l'habitant à trier plus et mieux

1/ Une question à vous poser : Est-ce un emballage (barquette de beurre, films plastique, blisters...) ou un objet (casserole, jouet, assiette casée...) ?

- réponse : « UN EMBALLAGE » -> alors, il est à déposer dans le conteneur jaune destiné au tri !
- réponse « UN OBJET » -> alors, il est à apporter dans l'une des déchèteries de votre collectivité.

2/ Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

3/ Déposez directement vos emballages non imbriqués dans le conteneur de tri et surtout pas dans un sac.

A recycler :

Dans le bac de tri jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute : dans les 18 communes du canton, tous les emballages se trient !

Hervé GONTIER,
Vice-Président en charge
du service déchets



Pierre-Louis FILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Royans Vercors